

Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

78-2023-03-29-00004

Arrêté portant modification de l'arrêté relatif à  
la nomination des membres de la commission de  
contrôle chargée de la régularité des listes  
électorales de la commune de Meulan-en  
Yvelines



**Arrêté portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres  
de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales  
de la commune de Meulan-en-Yvelines**

**Le Préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** l'arrêté n° 78-2023-03-08-00003 du 8 mars 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie ;

**Vu** l'arrêté n° 78-2022-05-25-00004 du 25 mai 2022 portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Meulan-en-Yvelines ;

**Vu** le courrier de Madame le Maire en date du 15 février 2023 ;

**Considérant** la démission de Monsieur Thibault TOURNIER intervenue le 9 novembre 2022 ;

**Sur la proposition** du secrétaire général de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 78-2022-05-25-00004 du 25 mai 2022 sus-visé est remplacé par les dispositions suivantes :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaire	Titulaire	Titulaire
Monsieur Jean-Pierre GRILLET	Monsieur Stéphane GAUTHIER	Madame Peggy BARBEROT
Madame Dominique MESLET	Suppléant	Suppléant
Madame Florence QUILLET	Madame Christine Reine DEROUET	Monsieur Maurice BARBEROT
Suppléant		
Monsieur Denis GASCHET		
Madame Patricia ALBONETTI		
Monsieur Brahim MEKERRI		

Le reste sans changement.

**Article 2 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de ce jour.

**Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'information municipale et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

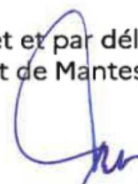
Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4 :**

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le Maire de la commune de Meulan-en-Yvelines sont chargés chacun en qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mantes-la-Jolie, le **29 MARS 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,



Jean-Louis AMAT